

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR UNE GOUVERNANCE DU VALLON DE L'AIRE



© Fabio Chironi

Mai 2025



CONTEXTE

Le Vallon de l'Aire est une portion de territoire d'une grande qualité naturelle et paysagère. L'Aire a entièrement été renaturée entre le Pont des Marais et la frontière française, sur une période de 20 ans, faisant du cours d'eau un élément structurant du territoire. Situé à proximité de zones urbanisées denses, le Vallon de l'Aire cumule de nombreuses fonctions, souvent antagonistes, et des pressions qui vont aller en s'intensifiant, du fait de l'augmentation de la population et des activités économiques, de l'urbanisation, du besoin accru de contacts avec la nature et du dérèglement climatique.

Pour répondre à ce difficile équilibre d'organisation d'un territoire, le Vallon de l'Aire fait l'objet depuis 2020 d'une **démarche novatrice de gouvernance territoriale** abordant des enjeux aussi divers que l'agriculture, le développement urbain, l'eau, la nature, la biodiversité, les loisirs, les déplacements ou encore le paysage.

Dans ce cadre, les signataires de la présente charte ont élaboré conjointement l'**image directrice du Vallon de l'Aire**, dont l'objectif est de proposer une vision et des principes pour une **organisation dynamique du territoire**, permettant d'assurer les **fonctions et usages présents et attendus** du Vallon de l'Aire, **en considérant tous les enjeux, actrices et acteurs et intérêts en présence**.

L'image directrice étant un outil d'aménagement évolutif et non contraignant, les signataires souhaitent par leur engagement **pérenniser la gouvernance** mise en place depuis 2020 et **faire vivre l'image directrice en priorisant, en coordonnant et en mettant en œuvre les mesures qu'elle prévoit**.

CONSIDÉRANT :

- Le projet de renaturation de l'Aire dont la quatrième et dernière étape sur territoire genevois a été inaugurée en mars 2023,
- La validation de l'image directrice lors du comité de pilotage de la gouvernance du Vallon de l'Aire du 30.10.2024,
- L'attrait de la population pour cette partie du territoire cantonal offrant une nature de proximité,
- Les nombreuses attentes sur ce lieu, les pressions et les conflits générés,
- Le développement du quartier des Cherpines,
- Les processus de planification existants et en cours (images directrices, plans directeurs, etc.)
- Le besoin de protéger l'Aire des atteintes qu'elle subit, tant sur des aspects de qualité des eaux, de débits que de biodiversité,
- Le besoin de protéger les valeurs naturelles et paysagères du Vallon de l'Aire,
- La volonté de maintenir et de soutenir une activité économique, notamment agricole, dans le Vallon,
- La démarche de gouvernance pilote menée entre 2020 et 2024,
- La réalisation d'une image directrice concertée et co-construite, permettant d'intégrer les intérêts des parties prenantes.

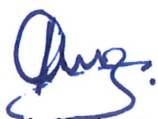
LES SIGNATAIRES DE LA PRÉSENTE CHARTE S'ENGAGENT À :

- Reconnaître les cinq principes fondateurs de l'image directrice du Vallon de l'Aire :
 - Reconnaître la multifonctionnalité de l'Aire et de ses affluents, et préserver l'équilibre subtil entre ses différents usages,
 - Renforcer l'infrastructure publique multifonctionnelle, par la diversification de l'offre d'activité et de parcours,
 - Connecter le Vallon à son voisinage,
 - Gérer la qualité et la quantité des ressources à long terme, à l'échelle appropriée,
 - Renforcer la gouvernance du Vallon pour l'adapter aux enjeux.
- Contribuer activement à la réalisation de l'image directrice, en tant que porteuse, porteur ou partenaire des actions adoptées, en planifiant, priorisant, étudiant, réalisant, contrôlant ou ajustant les mesures,
- Développer, prioriser, coordonner et mettre en œuvre des actions qui ne seraient pas prévues par l'image directrice mais pertinentes au regard des évolutions et besoins territoriaux du Vallon de l'Aire,
- S'assurer de l'intégration des éléments de l'image directrice dans les planifications directrices communales et cantonale,
- Mettre à jour l'image directrice du Vallon de l'Aire,
- Mettre en place une gouvernance territoriale, en se basant sur la gouvernance pilote (2020-2024), et engager les moyens humains et financiers nécessaires.

DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CHARTE

Mai 2025 à décembre 2035

SIGNATAIRES :



Antonio Hodggers
Conseiller d'État
Département du territoire



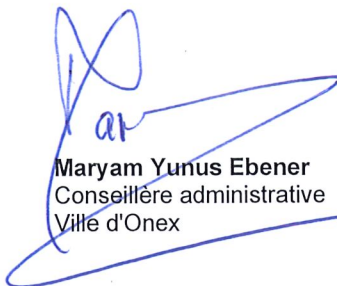
Cyril Huguenin
Conseiller administratif
Commune de Bernex



Nathalie von Gunten-Dal Busco
Conseillère administrative
Commune de Confignon



Damien Bonfanti
Conseiller administratif
Ville de Lancy



Maryam Yunus Ebener
Conseillère administrative
Ville d'Onex



Fernand Savigny
Conseiller administratif
Commune de Perly-Certoux

Annexe

Image directrice du Vallon de l'Aire, version du 03.07.2024